



# PROVIDENCE-INFOS

Liaison Parents-Ecole  
2012-2013 N°10 (Degré différencié)  
Mai 2012

Chers Parents,

L'année scolaire touche à sa fin et vous trouverez les renseignements spécifiques concernant le mois de juin ainsi que l'organisation de la rentrée.

Nous invitons les Parents à soutenir leurs enfants dans cette période difficile (par une présence, une organisation familiale, le silence,...) et nous souhaitons à tous les élèves un bon courage et une pleine réussite à la hauteur des moyens mis en œuvre.

Bonne fin d'année scolaire.

L. Vanvilthoven  
Directeur du DOA

## **Session de bilans**

Dans l'horaire que vous avez reçu, vous remarquerez les moments où votre enfant est en congé d'étude. Durant ce congé, il peut rentrer travailler à la maison. Cependant, une étude est prévue à l'Institut. Afin que nous puissions organiser l'école, n'oubliez pas de compléter avec précision le talon-réponse en annexe.

Durant la session, les élèves restent en classe jusqu'à la fin prévue du second examen et peuvent alors rentrer étudier à domicile.

Les élèves sont invités à se munir d'un livre de lecture ou d'un magazine "culturel" afin d'attendre calmement la fin de l'examen après avoir remis leur copie. Pour les élèves passant leur CEB, les conditions de passation seront les mêmes que celles mises en place durant l'année.

Il est rappelé que durant un examen les élèves ne peuvent avoir que le matériel autorisé par le professeur (donc pas de GSM, d'ordinateur de poche,... qui seront assimilés à des moyens frauduleux). C'est également l'occasion de rappeler que toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner l'annulation de la copie en tout ou en partie selon l'appréciation du professeur.

Durant les jours de conseils de délibération, les élèves sont autorisés à demeurer à domicile. Cependant une surveillance est possible à l'école. Si des parents souhaitent que leur enfant soit à l'Institut durant ces journées, ils sont invités à en avertir la Direction par courrier afin que la prise en charge puisse être assurée correctement.

## **Remise des bulletins**

Les bulletins seront remis aux parents (idéalement accompagnés de l'élève) le mercredi 26 juin de 15 à 17 heures et de 18 à 21 heures par les titulaires. Les professeurs de branche seront à la disposition des parents dans la même tranche horaire. Si nécessaire, les parents qui le souhaitent pourront prendre connaissance des copies de bilans de leur enfant le jeudi 27 de 8h30 à 10h30 sur rendez-vous pris avec le professeur la veille durant la remise des bulletins.

## **Organisation de la fin de l'année scolaire**

Une décision de refus d'octroi de CEB peut être contestée devant le Conseil de recours selon les modalités suivantes :

A/ Le recours doit être introduit dans les 10 jours ouvrables qui suivent la notification faite par l'école, par envoi recommandé à :

Monsieur Jean-Pierre HUBIN,  
Administrateur général - Recours CEB  
Boulevard du Jardin Botanique 20-22  
1000 BRUXELLES

B/ Une copie du recours doit être envoyée simultanément à la direction de l'école ;

C/ Le recours doit comprendre une motivation précise. Les parents devront donc indiquer dans leur lettre la ou les raison(s) précise(s) pour lesquelles ils contestent la décision. Ils joindront une copie de la décision que l'école leur a communiquée ainsi que les pièces qu'ils jugent utiles.

Le jeudi 27 juin est réservé à des réunions et le vendredi 28 juin à des conseils de classe et à une assemblée générale des professeurs et des éducateurs.

### **Réinscriptions pour l'année 2013-2014**

La réinscription pour l'année scolaire prochaine se fait par la remise du document reçu en mai et confirmé à la remise des bulletins.

Comme nous l'avons déjà fait les dernières années, **nous réservons une priorité aux élèves actuels jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet à 12h00.** Au-delà de cette date, nous ne garantirons plus les places, en particulier dans beaucoup d'options de l'enseignement général et technique de transition, dans l'enseignement technique de qualification (où il n'y aura pas de dédoublement) et dans certaines options de l'enseignement professionnel où la demande extérieure est forte.

### **Allocations d'études**

Des documents de demande d'allocations d'études sont disponibles au secrétariat. Nous rappelons que nous sommes souvent étonnés de voir des parents signaler des difficultés pour faire face aux coûts scolaires et qui n'ont cependant pas eu recours à cette aide importante de la Communauté française.

### **Documents à garder**

Tous les élèves doivent pouvoir présenter à l'inspection de la Communauté française à tout moment de la prochaine année scolaire :

- le journal de classe 12/12
- les répertoires et les interrogations et travaux
- les fardes de cours en ordre.



**TALON-REPONSE A REMETTRE AU TITULAIRE AVANT LE 5 JUIN 13**

---

Les soussignés ont pris connaissance du Providence-Infos (degré différencié) de mai 2013 en particulier de :

- la rencontre des parents
- l'organisation de la fin d'année scolaire
- les réinscriptions
- les documents à garder par les élèves à l'attention de l'inspection

Pour la session de bilans, il est décidé que l'élève peut - ne peut pas <sup>1</sup> rentrer étudier à la maison

Dans le cas où il doit étudier à l'Institut, il peut quitter :

lundi 17 juin à .....h (maximum 17h00)

mardi 18 juin à ..... h (maximum 17h00)

jeudi 20 juin à ..... h (maximum 17h00)

vendredi 21 juin à ..... h (maximum 17h00)

NOM : .....  
.....

Classe : .....

Date : .....

L'élève, Les Parents,

Signatures :

---

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile